

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 12

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1673 :

Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT :
Informations au Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine) , RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par (Monsieur Pascal BASSE).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Accusé de réception en préfecture
91410170240312341673 DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Affaire n°34/1673 : Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions et arrêtés suivants ont été pris :

- Décision n°120/2024 du 06/02/2024 réceptionnée en Préfecture le 09/02/2024 portant autorisation d'occupation temporaire et précaire du bien communal cadastré section CS n°405 partie d'une surface de 2820 m² situé au 34 Avenue Charles Isautier (97410) au profit de la SARL PRO SERVICES pour une durée allant du 01/01/2023 au 31/12/2025 moyennant un loyer mensuel de 2350 € (montant révisable annuellement selon l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE).

- Décision n°121/2024 du 12/02/2024 réceptionnée en Préfecture le 14/2/2024 portant exercice du droit de préemption sur les biens cadastrés section HS n°517 de 662 m² – HS n°521 de 200 m² (à titre indivis pour ¼ en pleine propriété), d'une surface totale de 662 m² bâti d'une construction destinée à être démolie, situé Chemin Fernand Collardeau (97410), déclaré une construction de 4 logements à usage d'habitation et sans occupant, moyennant le prix de 235 000 €.

- Décision n°123/2024 du 12/04/2024 réceptionnée en Préfecture le 15/04/2024 portant exercice du droit de préemption sur le bien cadastré section ET n°160, d'une surface totale de 1124 m² bâti, situé au n°388 Avenue du Général de Gaulle (97410), déclaré terrain à bâtir (ensemble y édifiée depuis plus de 50 ans, une maison à usage d'habitation destinée à être démolie), sans occupant, moyennant le prix de 300 000 €, une commission d'agence d'un montant de 27 500 € TTC à la charge du vendeur. Suite à la révision du prix dans le cadre de la procédure de préemption, décision n°125/2024 du 14/06/2024 réceptionnée en Préfecture le 21/06/2024 portant acceptation du prix suite à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section ET n°160, d'une surface totale de 1124 m² bâti, situé au n°388 Avenue du Général de Gaulle (97410), déclaré terrain à bâtir (ensemble y édifiée depuis plus de 50 ans, une maison à usage d'habitation destinée à être démolie), sans occupant, moyennant le prix de 350 000 €, une commission d'agence d'un montant de 27 500 € TTC à la charge du vendeur.

- Décision n°124/2024 du 13/04/2024 réceptionnée en Préfecture le 15/04/2024 portant autorisation d'occupation temporaire et précaire d'un bien communal cadastré section EI n°1015 (domaine privé communal) d'une surface de 176 m² situé Asile Terre Sainte (97410) au profit de l'Entreprise SCVW-TP pour une durée d'un mois à compter du 21/03/2024, bien affecté exclusivement à un accès pour permettre d'effectuer des travaux de réfection d'un mur de soutènement à la Résidence Diamant 8 sis 2 rue du Temple (Terre Sainte), moyennant une redevance mensuelle de 500 €.

- Arrêté n°126/2024 du 26/06/2024 réceptionnée en Préfecture le 09/02/2024 portant autorisation d'occupation temporaire et précaire d'un bien communal cadastré section DW 315 partie d'une surface de 214.88 m² situé au 26 H Marius et Ary Leblond (97410) au profit de la SPL OPUS pour une durée de 3 ans du 01/06/2024 (compte tenu de la possession des lieux à cette date) au 31/05/2027 moyennant un droit d'occupation principal de 1512.76 €/mois (montant révisable annuellement selon l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE).

- Décision n°127/2024 du 27/06/2024 réceptionnée en Préfecture le 28/06/2024 portant passation d'une convention d'occupation temporaire et précaire du domaine privé de la Commune cadastré section CO n°460 partie (emprises n°2 de 1040 m² et n°3 de 1000 m²) situé Route de l'Entre deux (97410) au profit de la SARL Bâtiments Travaux Océan Indien (BTOI) pour une durée de 5 ans

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1673-DE
Date de l'émission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

à compter du 01/07/2024 au 30/06/2027, moyennant une redevance mensuelle de 2000 € (montant révisable annuellement selon l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE).

- Décision n°129/2024 du 06/08/2024 réceptionnée en Préfecture le 08/08/2024 portant exercice du droit de préemption sur le bien cadastré section ES n°507, d'une surface totale de 510 m² bâti d'une maison en bois sous tôles, situé au n°13 Chemin Irénée Courtois (97410), déclaré à usage d'habitation sans occupant, moyennant le prix de 320 000 €, une commission d'agence d'un montant de 21 700 € TTC à la charge du vendeur.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

